



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

Période du mois de mai 2022

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**
- **CONCLUSION**
- **RECOMMANDATIONS**

● INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition—, —des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Nous avons aussi observé des cas d'emprisonnements, des cas de tortures et même des cas d'assassinats.

La commission des nations-unies d'enquête sur le Burundi a déploré dans son dernier rapport au mois de septembre 2021 que la situation des droits de l'homme ne s'est pas malheureusement améliorée, la Commission d'enquête n'a pas relevé de signes d'amélioration tangible de la situation des droits de l'homme malgré les déclarations à cet effet du nouveau chef d'Etat burundais.

Parmi « les facteurs de risque » mis en avant par les enquêteurs onusiens, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ». Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti au pouvoir concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Les enquêteurs onusiens ne notent pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport **seize (16) cas** d'assassinats, **un (1) cas** d'enlèvement, **dix (10) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que **six (6) cas** d'atteintes à l'intégrité physique ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus d'une année après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de mai 2022, l'Acat-Burundi a pu répertorier **seize (16) cas** d'assassinats.

1. En date du 1er mai 2022, cinq (5) corps sans vie non identifiés en décomposition ont été retrouvés dans la forêt de la KIBIRA dans la localité de BIHEMBE de la zone BUMBA, en commune de BUKINANYANA dans la province de CIBITOKÉ. Ces corps ont été enterrés sur ordre de l'administration locale sans qu'une enquête ne soit menée pour savoir les circonstances ainsi que les auteurs présumés de ces assassinats.
2. En date du 09 mai 2022, un corps sans vie en décomposition d'un homme a été retrouvé flottant sur la rivière MARAGARAZI du côté de la colline MBIZI, à la frontière avec la Tanzanie en commune de KIBAGO de la province de MAKAMBA. Des sources dans la localité indiquent que la victime présentait plusieurs blessures. La victime n'a pas été identifié.
3. En date du 10 mai 2022, un corps sans vie d'un enfant âgé de 9 ans connu sous le nom de Fabrice ITERITEKA a été retrouvé dans un champ de bananeraie sur la colline de GIHORORO de la commune de GATARA en province KAYANZA. Les criminels qui n'ont pas été identifiés ont étranglé l'enfant avant de le jeter dans cette bananeraie. Les mobiles de ce crime n'ont pas été connus.
4. En date du jeudi 12 mai 2022, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom Aline NDAYIKOMEYAMASHI a été retrouvé au quartier de KIGWATI II de la colline GASENYI en commune BUGANDA de la province CIBITOKÉ. La victime aurait été violée par ses bourreaux avant d'être assassinée. Ce corps a été amené à la morgue de l'hôpital CIBITOKÉ.
5. En date 15 mai 2022, un homme connu sous le nom de Fulgence HAKIZIMANA a succombé à ses blessures suites aux balles qu'il a reçu de la part des militaires et policiers qui l'ont attaqué à son domicile situé sur la colline CERU de la commune et province Gitega. Les mobiles de cette

assassinat restent inconnus. Ses proches dénoncent une exécution extrajudiciaire et demandent que les auteurs soient traduits en justice.

6. En date du 16 mai 2022, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Fabien NDIHOKUBWAYO, originaire de la commune RUGAZI de la province BUBANZA a été retrouvé dans un caniveau entre le quartier BURURI et BUBANZA de la zone KINAMA en commune NTAHANGWA de la mairie de Bujumbura. Cet homme serait mort par strangulation. Les auteurs de cet assassinat n'ont pas été connus.
7. En date du 16 mai 2022, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Dieudonné GUTABARA, originaire de la province MURAMVYA a été retrouvé au quartier 7 de la zone NGAGARA, commune NTAHANGWA de la Mairie de Bujumbura. Les circonstances dans lesquelles cet homme a été assassiné n'ont pas été connus.
8. En date du 17 mai 2022, un corps sans vie d'un homme prénommé Willy a été retrouvé dans une petite brousse située au quartier SHATANYA 3 de la commune et province Gitega. La victime habitait le quartier MASENGA de la même commune et province Gitega. Les auteurs ainsi que les circonstances du meurtre de cet homme n'ont pas été connus.
9. En date du 22 mai 2022, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom d'Eloi TUYISENGE qui exerçait le métier de taxi motard en commune BUYENGERO de la province RUMONGE a été retrouvé en zone VYUYA de la commune MUGAMBA en province BURURI. La victime a été retrouvée agonisant et elle a rendu l'âme dès son arrivée à l'hôpital de MATANA où il avait été amené par les passants qui l'ont vu en état critique. Les auteurs de ce crime ne sont pas encore connus.
10. En date du 24 mai 2022, un corps sans vie d'un taxi motard connu sous le nom de Théogene ITANGISHAKA a été retrouvé sur la colline KIBATI de la zone MASANGO, commune BUKINANYANA de la province de CIBITOKÉ. Ses assassins ont également emporté sa moto, deux suspects ont été déjà arrêtés parmi eux un militaire du nom de Jean Marie NDIHOKUBWAYO.
11. En date du 27 mai 2022, un corps sans vie ligoté et non identifié a été retrouvé flottant sur la rivière MUGWEJI situé en commune NYANZA- LAC de la province MAKAMBA. Ce corps a été vite enterré sur ordre des administratifs sans que des enquêtes puissent être menées en vue de son identification.

12. En date du 30 mai 2022, un corps sans vie et non identifié a été retrouvé flottant sur la rivière MUGWEJI situé en commune NYANZA- LAC de la province MAKAMBA. La victime portait des coups de blessures à l'arme blanche au niveau de la tête. Les autorités administratives et policières de cette localité ont ordonné l'enterrement immédiat de ce corps sans procéder à des enquêtes.

- **CAS D'ENLEVEMENTS**

1. Claver KANTUNGKO, travaillant pour la fondation STAMM à Ngozi et qui résidait au quartier KINYAMI de la ville de Ngozi est sans nouvelles depuis le 02 mai 2022, après qu'il ait été arrêté par les agents du service national des renseignements dirigés par un certain Pascal CIZA. Ses bourreaux l'ont conduit vers une destination inconnue. Son épouse qui s'était rendue le lendemain au bureau du SNR à la recherche de son mari s'est vu elle aussi arrêté puis transféré au cachot de police dans cette même province. Parmi les accusations, on lui reprochait d'avoir contribué à la disparition de son époux.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de mai 2022. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi pour cette période **dix (10) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 03 mai 2022, deux (2) militants du parti CNL (Congrès National pour la liberté) connus sous les noms de Lucien SAKUBU ainsi que son frère René NIYONGIRAKO ont été arrêtés par les policiers du poste de GATWE en commune KAYOGORO de la province de MAKAMBA. Les deux militants ont été appréhendés sur ordre de l'administrateur de cette commune alors qu'ils s'étaient présentés au bureau communal pour porter plainte contre les imbonerakure Fanuel NDAYISHIMIYE, leur chef sur la colline NYANTAKARA de la zone de BIGINA pour vol et agression. Une somme de 300.000FBU a été volé. Aucun agresseur n'a été inquiété.

2. En date du 07 mai 2022, trois (3) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), Evariste HAKIZIMANA rapatrié de la Tanzanie depuis le mois de novembre 2021, Cyriaque RWASA et Dieudonné NIBARUTA chargé de l'idéologie et de la propagande au sein de ce parti dans la province de MUYINGA ont été arrêtés au chef-lieu de la province de MUYINGA par Félix HAVYARIMANA chef du Service national de renseignement (SNR) dans cette province. Ils ont été conduits vers une destination inconnue. Les mobiles de leur arrestation n'ont pas été communiqués.
3. En date du 09 mai 2022, quatre (4) femmes militantes du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connues sous les noms de Séraphine SIBOMANA, Denise GIRUKWISHAKA, Venancie MINANI et Marie NIYONSABA résidentes de la colline RUYUMPU, zone et commune KIREMBA de la province de Ngozi ont été arrêtées et détenues au cachot de la police à KIREMBA sur ordre de l'administrateur de cette commune. Les époux de ces femmes avaient fui leurs ménages suite aux persécutions des imbonerakures de cette localité. Ces femmes s'étaient présentées au bureau communal afin de porter plainte contre ces imbonerakure et l'administrateur de la commune KIREMBA a ordonné qu'elles soient emprisonnées les accusant de mensonges.
4. En date du 29 mai 2022, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de Saïdi ITANGISHAKA a été arrêté par le chef de colline RUSARA de la commune BWAMBARANGWE en province de KIRUNDO. Ce militant du CNL serait accusé d'avoir porté un T-shirt sur lequel se trouve des insignes de son parti alors que le chef de cette colline avait interdit à toute personne de porter des signes distinctifs des partis politiques à l'exception de ceux du CNDD-FDD. La victime a été obligée de payer une somme de 54 000 fbu d'amende mais le quittance qu'il a reçue a été de 10 000 Fbu seulement. Les militants du CNL demandent que cette persécution dont ils sont victimes cesse et que toute la population soit considérée sur le même pied d'égalité par les autorités.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de mai 2022. En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **six (6)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont un cas de viol ont été recensés durant ce mois de mai 2022.

- **TORTURE**

1. En date du 02 mai 2022, deux (2) militants du CNL (Congrès National pour la Liberté) ont failli être lynchés par les imbonerakure. Lucien SAKUBU et son petit frère René NIYONGIRAKO sont tombés dans une embuscade d'une quinzaine d'Imbonerakure dirigés par le chef de colline de NYANTAKARA, de la commune KIBAGO en province MAKAMBA connu sous le nom de Fanuel NDAYISHIMIYE. Ces tortionnaires n'ont jamais été inquiétés.
2. En date du 27 mai 2022, Joselyne NSABIMANA a été battue par deux Imbonerakure connus sous les noms de Clément IKORUKWIGOMBA et Gaspard NYAWENDA, membres de la milice du CNDD-FDD sur la colline KINAMA de la commune GISURU, en province de RUYIGI. Cette femme dont le mari Philibert BUKURU, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) serait victime du refus de son mari d'adhérer au parti au pouvoir le CNDD-FDD. La victime a été évacuée vers une structure de soins de la localité mais ses tortionnaires n'ont pas été inquiétés.

- **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. En date du 22 mai 2022, trois (3) personnes dont Evelyne MUKESHIMANA, Nadia et un certain NDIHOKUBWAYO ont été blessées par jet d'une grenade qui a été lancée par des inconnus dans un ménage situé sur la colline RUGEREGERE de la commune RUGOMBO en province de CIBITOKÉ. Toutes ces personnes blessées ont été évacuées vers des structures de

soins de la localité. La police a dit avoir commencé des enquêtes en vue d'arrêter les présumés auteurs de cette attaque.

- **CONCLUSION.**

Le mois de mai 2022 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire.

- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.